

Laurent NEVEU.

Publié le 28/06/2022 à 20h06

À Hérouville, marche arrière sur la voiture de fonction du maire

L'opposition a eu gain de cause, lundi 27 juin 2022, au conseil municipal d'Hérouville-Saint-Clair (Calvados) : le maire ne peut pas bénéficier d'une voiture de fonction. Le conseil a donc modifié la délibération du 7 mars 2022.



Une Peugeot 308, comme le modèle qu'utilisait le maire Rodolphe Thomas en voiture de fonction, y compris pour un usage personnel. Il devra désormais la cantonner à des déplacements liés à son mandat.

Marche arrière sur la voiture de Rodolphe Thomas, lundi 27 juin 2022 lors du conseil municipal d'Hérouville-Saint-Clair. La préfecture a retoqué une délibération du 7 mars 2022, qui permettait au maire d'avoir une voiture de fonction, à la demande des élus du Rassemblement citoyen d'Hérouville. Un petit goût de revanche pour cette opposition renvoyée, à l'époque, « **dans ses buts avec des propos moralisateurs** », rappelle Vincent Louvet.

Le maire ne pourra donc plus utiliser sa Peugeot 308 pour des usages personnels, mais seulement pour les déplacements liés à son mandat. Son nouveau Directeur général des services (DGS), en revanche, s'est vu attribuer une voiture de fonction, ce qui est légal. « **On change souvent de DGS à Hérouville** », note au passage Vincent Louvet.

Le nouveau patron des services disposera, en outre, d'un logement de fonction, une maison dans la commune de Rosel. « **Il se rapproche** », sourit Laurent Gauchard, de l'opposition. Le précédent DGS vivait en effet à Éterville.



L'opposition (photo) a eu gain de cause, lundi 27 juin 2022, au conseil municipal d'Hérouville-Saint-Clair (Calvados) : le maire ne peut pas bénéficier d'une voiture de fonction. | OUEST-FRANCE Voir en plein

Un opposant réclame les factures de carburant

Vincent Louvet a demandé que tous les véhicules municipaux soient floqués au nom de la mairie, « **pour éviter tout débordement** » .

Autre opposant, Jean-François Aly rappelle qu'en 2001, déjà, il avait alerté la cour des comptes sur l'attribution d'une voiture de fonction au maire, avec une réprobation des magistrats. « **À force, on peut avoir un résultat** », lâche-t-il avec une pointe de lassitude. Il réclame les factures de carburant et de télépéage du maire et de son premier adjoint.

Avant que ne cessent enfin ces zigzags sur la voiture de fonction devenue de service, Vincent Louvet interpelle Rodolphe Thomas : « **Donc, ce soir, vous ne rentrez pas avec cette voiture, vous la remisez au garage municipal ?** » « **Non** », a répondu Rodolphe Thomas, estimant permis de l'utiliser pour des trajets mairie domicile.